## OFFRE PRIVILÈGE RÉSERVÉE AUX ÉTUDIANTS IESEG SCHOOL OF MANAGEMENT LILLE PARIS



PREMIER
COMPTE
BANCAIRE
80 € OFFERTS

UNE CARTE
UNE ASSURANCE
1 € PAR AN
PENDANT 4 ANS

PRÊT ETUDIANT EVOLUTIF FRAIS DE DOSSIER OFFERTS

ASSURANCE
HABITATION
ÉTUDIANT
6 MOIS OFFERTS
LA 1ère ANNÉE

OPTION
INTERNATIONALE
2€ PAR MOIS
NIVEAU ETUDIANT





### PREMIER COMPTE BANCAIRE

- Réglez vos dépenses,
- Recevez vos allocations, vos premiers salaires,
- Effectuez vos virements, domiciliez vos prélèvements...

Et gérez gratuitement votre compte en ligne avec l'Appli (2).

Offre valable dans toutes les agences participant à l'opération, sous réserve de présentation d'un justificatif du statut étu diant et de l'acceptation par l'agence. Présence du/des représentants légaux obligatoire pour les mineurs. Conditions en vigueur au 01/05/2021.

(1) Offre non cumulable réservée aux non-clients Société Générale et valable jusqu'au 31/03/2021 inclus pour l'ouverture d'un premier compte bancaire Société Générale. Ouverture du compte soumise à l'acceptation de la Banque. La somme est versée sur le compte bancaire au plus tard 1 mois après son ouverture. Le fonctionnement du compte bancaire donne lieu à des frais de tenue de compte prélevés chaque trimestre, selon les tarifs en vigueur. Les personnes âgées de moins de 25 ans en sont exonérées. Pour connaître les autres conditions d'exonération, consulter la brochure « Conditions appliquées aux opérations bancaires - Particuliers », disponible en agence ou sur particuliers.societegenerale.fr. (2) L'accès à un certain nombre de fonctionnalités de l'Appli nécessite l'adhésion à l'abonnement à des services de Banque à Distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.). Gratuit hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à Internet.





## **1 €** PAR AN PENDANT 4 ANS (1)

# UNE CARTE, UNE ASSURANCE AVEC SOBRIO (2)

- Une carte de paiement (3),
- Une exonération des frais de tenue de compte,
- Une assurance au quotidien (4) qui couvre en cas de pépin (ex. : utilisation frauduleuse de vos moyens de paiement).

Et choisissez la carte qui vous ressemble avec l'option Collection (5)!

Offre valable dans toutes les agences participant à l'opération, sous réserve de présentation d'un justificatif du statut étudiant et de l'acceptation par l'agence. Présence du/des représentants légaux obligatoire pour les mineurs. Conditions en vigueur au 01/05/2021.

(1) Offre non cumulable valable jusqu'au 31/03/2021 inclus pour l'ouverture d'un premier compte bancaire Société Générale (sous réserve d'acceptation par la Banque) avec souscription concomitante des Services Essentiels de Sobrio (hors cartes CB Visa Premier, CB Gold Mastercard, CB Visa Infinite). Passée la période de réduction, conditions tarifaires de Sobrio selon l'âge et le type de carte souscrite, indiquées dans la brochure « Conditions tarifaires appliquées aux opérations bancaires - Particuliers » disponible en agence et sur particuliers.societegenerale.fr (2) Sobrio est une offre groupée de services bancaires et non bancaires, accessible à partir de 15 ans. (3) Sous réserve d'acceptation par la Banque. Pour les adhérents de 15 ans, fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - carte CB V PAY. Pour les adhérents de plus de 16 ans, fourniture d'une carte de débit au choix parmi : (carte de paiement à autorisation systématique) - carte CB V PAY; (carte de paiement internationale à débit immédiat) - CB Visa ou CB Mastercard. (4) Mon assurance au quotidien est un contrat d'assurance collective de dommages à adhésion facultative souscrit par Société Générale auprès de Sogessur. Entreprise régie par le Code des Assurances. Ce contrat est présenté par Société Générale dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann 75009 Paris, en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (www.orias.fr). Cette offre est valable en France métropolitaine et soumise à des conditions d'éligibilité. Les événements garantis, les conditions, les limites et exclusions de garantie figurent au contrat. (5) Option soumise à conditions. Les cartes Collection sont des cartes de paiement CB V PAY, CB Visa, CB Visa, Premier, CB Mastercard et CB Gold Mastercard dotées de l'option Collection. Le prix de l'option 14 € ou 26 €/an - Tarif au 01/04/2021 s'ajoute à la cotisation de votre carte. Dans le cadre de Sobrio vous bénéficiez de 20 % de réduction.





### FRAIS DE DOSSIER OFFERTS

### PRÊT ÉTUDIANT ÉVOLUTIF 2

de 1 000 € à 120 000 € valable jusqu'au 31/10/2021

Exemple pour un Prêt Étudiant Évolutif de 20 000€ sur 84 mois			
Taux débiteur annuel fixe	TAEG fixe	<b>Mensualités</b> (hors assurance D	Montant total dû
0,80%	0,80 % (3)	244,90 €	20 571,60 €
Frais de dossier OFFERTS (1)			

## Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

En cas d'adhésion à l'assurance DIT (4) facultative, cotisation de 8,80 € par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Montant total dû au titre de l'assurance DIT facultative : 739,20 €, soit un TAEA (Taux Annuel Effectif de l'Assurance) de 1,03 %, non inclus dans le TAEG du crédit.

Conditions et taux en vigueur au 01/05/2021.

#### Et débloquez les fonds en une ou plusieurs fois selon vos besoins (4).

Offre valable dans toutes les agences participant à l'opération, sous réserve de présentation d'un justificatif du statut étudiant et de l'acceptation par l'agence. Conditions en vigueur au 01/05/2021.

1) Offre non cumulable avec toute autre offre Société Générale, soit 30 € offerts, correspondant au montant des frais de dossier Prêt Étudiant Évolutif hors offre promotionnelle. Les frais de dossier sont offerts jusqu'au 30/04/2021 inclus. (2) Sous réserve d'acceptation du dossier par le prêteur Sogefinancement SAS - 394 352 272 RCS Nanterre. Délai légal de rétractation : 14 jours à compter de votre acceptation du crédit. Réservé aux étudiants majeurs. Caution d'une tierce personne obligatoire. (3) Le coût de l'assurance varie en fonction de l'âge et de la situation personnelle de l'emprunteur. Contrat d'assurance collective - Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité Permanente, Incapacité Temporaire Totale de Travail - souscrit par Sogéfinancement auprès de Sogécap (entreprise régie par le Code des Assurances) et présenté par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann 75009 Paris, en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (www.orias.fr). (4) Dans les conditions et limites fixées au contrat de crédit. Tarif : 16 € au 01/05/2021.





# ASSURANCE HABITATION ÉTUDIANT

- Des garanties (3) essentielles y compris la responsabilité civile, le vol et le bris de glace,
- Un tarif réservé aux étudiants,
- Une assistance 24h/24, 7j/7 au quotidien et en cas de sinistre,
- Une franchise dommages à moindre coût

#### Et souscrivez sans aucun justificatif!

Offre valable dans toutes les agences participant à l'opération, sous réserve de présentation d'un justificatif du statut étudiant et de l'acceptation par l'agence. Conditions en vigueur au 01/05/2021.

(1) Pour toute nouvelle souscription d'un contrat d'Assurance Habitation Étudiant jusqu'au 31/03/2021 inclus. Offre non cumulable valable une seule fois la première année. Remboursement sur le compte de prélèvement déclaré à la souscription. Conditions en vigueur au 01/04/2021. (2) Contrats d'assurance Habitation de Sogessur, d'assistance de Fragonard Assurances (prestations mises en œuvre par Mondial Assistance France) et de Défense pénale et recours suite à accident d'Aviva Assurances. Entreprises régies par le Code des Assurances. Contrats présentés par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann 75009 Paris, en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (www.orias.fr). Cette offre est valable en France métropolitaine, soumise à des conditions d'éligibilité et réservée aux 18-25 ans. (3) Les événements garantis, les conditions, les limites et exclusions de garantie figurent au contrat.





## 2 € PAR MOIS (1)

# OPTION INTERNATIONALE (2), NIVEAU ÉTUDIANT

Exonération des commissions Société Générale sur :

- vos paiements par carte bancaire hors zone Euro(3),
- vos retraits aux distributeurs automatiques de billets hors zone Euro(3),
- vos virements ponctuels internationaux<sub>(4)</sub>.

Et résiliez l'option quand vous le souhaitez, c'est sans engagement (5)!

Offre valable dans toutes les agences participant à l'opération, sous réserve de présentation d'un justificatif du statut étudiant et de l'acceptation par l'agence. Conditions en vigueur au 01/04/2021.

1) Pour les étudiants de moins de 30 ans sur présentation d'un justificatif en cours de validité. Le niveau étudiant ne bénéficie d'aucune réduction tarifaire. (2) Option payante sans engagement réservée aux adhérents Sobrio ou Jazz à partir de 16 ans. Présence du/des représentants légaux obligatoire pour les mineurs. Conditions en vigueur au 01/04/2021. Sobrio est une offre groupée de services bancaires et non bancaires, accessible à partir de 15 ans. Conditions tarifaires en vigueur de Sobrio selon l'âge et le type de carte souscrite indiquées dans la brochure « Conditions tarifaires appliquées aux opérations bancaires - Particuliers » disponible en agence ou sur particuliers.societegenerale.fr (3) Exonération des commissions Société Générale sur un certain nombre de paiements par carte bancaire et de retraits dans des distributeurs automatiques de billets, hors zone Euro et selon le niveau choisi. Hors commissions de change dans le cas d'une conversion en devises et éventuelles commissions prélevées par la Banque correspondante. Voir les pays de la zone Euro dans la brochure tarifaire et les conditions détaillées sur particuliers.societegenerale.fr ou renseignez-vous en agence Société Générale. (4) Exonération des frais pour émission ou réception de virements internationaux pris par Société Générale sur tous les virements occasionnels internationaux (non SEPA) reçus et émis en agence ou sur Internet. (Montant maximum autorisé pour un virement sur Internet : 4 000 €. Audelà, contacter un conseiller). (5) Tout mois civil commencé est dû.

